



Règlement de concours des Maisons Fleuries 2024 « Embellissons ensemble notre ville »

- **Principe de ce concours :**

- Ce concours est propre à la ville de Saint-Jean de Braye et récompensera les habitants de leurs efforts sur la mise en valeur de leur environnement proche ayant une plus-value pour l'espace public et le respect de la Biodiversité.
- Les modalités de participation : les abraysiens souhaitant participer, doivent faire la démarche personnelle d'inscription via l'accueil PDTP ou le site de la ville.
- Le jury invitera un gagnant d'une des catégories de la saison précédente pour se joindre à lui, qui ne pourra donc participer à cette édition en tant que concurrent.
- Il y a 5 catégories et des prix spéciaux
- Les récompenses seront en adéquation avec les critères de notation en limitant les bons d'achats mais en favorisant des entrées vers des parcs ou château reconnus au niveau de la qualité du paysage.

- **Composition du jury :**

- **2** élus dont l'adjoint délégué à l'agriculture et au patrimoine naturel et bâti.
- **2** agents du service espaces publics.
- **1** des gagnants de la saison précédente.
- **2** personnes représentants les comités de quartier.
- (1) Le jury est ouvert aux personnes membres d'une association horticole/jardins pluriels/permaculture (optionnel).
- **3** personnes des associations suivantes : SHOL (2 personnes), Pomone (1 personne).

- **Catégories :**

- 1^{ère} catégorie : Habitation individuelle avec végétalisation visible de la rue
- 2^e catégorie : Habitation collective (balcon ou rez de jardin)
- 3^e catégorie : Commerces et entreprises
- 4^e catégorie : Jardin Potager individuel ou collectif (jardins partagés, de quartier, jardins familiaux...)
- 5^e catégorie : Jardin d'enfants d'ornement ou potager (centre sociaux, accueil de loisirs, jardin des écoliers...)

- **Critères de notation par catégorie (grands principes) :**

- Visibilité de la rue : façade, toiture et/ou pied de murs végétalisés (de 0 peu visible à 5 très visible) ;
- Esthétique : ampleur de la végétalisation et de sa floraison, respect des arbres en port libre, mise en valeur des végétaux (0 pas de végétation à 5 : végétation opulente, multicolore et multistrate) ;
- Capacité d'accueil de la faune sauvage : abris à hérisson, abris et substrats favorables aux insectes et oiseaux (de 0 pas d'abri ou support pour la faune à 5 nombreux abris pour une diversité de groupes) culture et/ou maintien de structures et plantes favorables (locales comme orties ou riches en graines comme cardères par ex.);
- Gestion de l'eau : (0 jardin nécessitant un arrosage quotidien, à 5 jardin ne nécessitant aucun arrosage dépendant de l'eau des réseaux, en passant par l'intégration de modes d'économie d'eau et/ou de récupération d'eau de pluie, paillage, etc).

- **Prix spéciaux :**

Ils seront attribués, en fonction des participations, distincts du classement et non cumulables avec les autres prix :

- « Prix coup de cœur du jury » : récompense un jardin qui a particulièrement marqué le jury pour son originalité, sa démarche exemplaire et/ou des particularités qui seraient à souligner, tout en répondant aux critères du concours.
- « Prix d'encouragement » : récompense un jardin en développement, respectant la démarche d'esthétique, d'accueil de la biodiversité et la prise en compte de la sobriété de la gestion de l'eau.
- « Prix de l'arbre » : récompense un jardin accueillant un arbre de dimensions ou de qualités donnant un caractère particulier au jardin inscrit au concours.

- **Récompenses :**

- Les 3 premiers de chaque catégorie recevront un prix d'une valeur d'environ 50€ (bon d'achat, cadeau), les deuxième prix de chaque catégorie recevront un prix d'une valeur d'environ 40€ (bon d'achat, cadeau), et les troisième prix de chaque catégorie recevront un prix d'une valeur d'environ 30€ (bon d'achat, cadeau) ;
- 3 autres prix recevront, lorsqu'ils seront attribués, un prix d'une valeur d'environ 50€ (bon d'achat, cadeau)
- Tous les autres participants se verront récompenser par un lot (sachets de graines, plantes, miel abraysien, produits locaux ...).